

-----0-----
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION
DES LANGUES NATIONALES

-----0-----
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE LA PROMOTION
DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES

065
Arrêté interministériel n°2019-_____/MESRSI/MENAPLN/MJPEJ
fixant le calendrier des examens et concours, session de 2019

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION,

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION
DES LANGUES NATIONALES,

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT
DES JEUNES

- Vu la Constitution
- Vu le décret n°2019-004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG/CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi n°013/2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation ;
- Vu le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI de 20 mai 2016 portant organisation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation ;
- Vu le décret n°2017-0039/PRES/PM/MENA du 27 janvier 2017 portant organisation du ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu le décret n°2016-380/PRES/PM/MJFIP du 20 mai 2016 portant organisation du ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion professionnelles ;
- Vu la directive n°02/2007/CM/UEMOA du 4 juillet 2007 portant instauration d'une période unique de tenue du baccalauréat dans les Etats membres de l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA) ;
- Vu la correspondance de l'Union économique et monétaire ouest africaine N°/Réf 001158/2018/DDH/DESRFP/060 du 26 février 2018 relative à la tenue des examens du baccalauréat, session de 2018 ;
- Vu l'arrêté conjoint n°2018-0387/MESRSI/MENA fixant le calendrier de l'année scolaire et universitaire 2018- 2019.

ARRETEMENT :

CHAPITRE I : DISPOSITION GENERALE

Article 1 : Le présent arrêté fixe ainsi qu'il suit, le calendrier des examens et concours de la session de 2019 organisés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, le ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales, et le ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION
DCEM/MENA
ENREGISTRE SOUS LE N° M7
EN DATE DU 05-4-2019

CHAPITRE II: EXAMENS ET CONCOURS ORGANISES PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Article 2 : EXAMENS ET CONCOURS SCOLAIRES

- 1) **Certificat d'études primaires et concours d'entrée en classe de sixième des lycées et collèges :** *Du 11 juin au 19 juillet 2019*
- Epreuves écrites, orales, pratique, physique et sportive : 11 au 13 juin 2019
 - Convocation du secrétariat : 13 juin 2019
 - Correction : 17 au 20 juin 2019
 - Dépôt des résultats dans les directions régionales de l'Education Pré-scolaire, Primaire et non formelle (DREPPNF) : 03 juillet 2019 au plus tard
 - Traitement des résultats du concours d'entrée en 6^{ème} : 10 au 19 juillet 2019
- 2) **Epreuve d'éducation physique et sportive (EPS) du BEPC, du BEP et du CAP :** *Du 02 au 16 mai 2019*
- 3) **Brevet d'études professionnelles (BEP) :** *Du 06 juin au 05 juillet 2019*
- Epreuves écrites et pratiques des options industrielles : 06 juin au 05 juillet 2019
 - Epreuves écrites et pratiques des options commerciales : 06 au 19 juin 2019
- 4) **Certificat d'Aptitude professionnelle (CAP) :** *Du 06 au 29 juin 2019*
- Epreuves écrites des options industrielles : 06 au 29 juin 2019
 - Epreuves écrites des options commerciales : 06 au 18 juin 2019
- 5) **Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) :** *Du 06 au 19 juin 2019*
- Epreuves du 1^{er} tour :**
- Epreuves écrites : 06 au 07 juin 2019
 - Epreuves orales : 08 juin 2019
 - Correction : 08 au 13 juin 2019
 - Délibération et proclamation des résultats du 1^{er} tour : 14 juin 2019
- Epreuves du 2nd tour :**
- Epreuves écrites : 17 juin 2019
 - Délibération et proclamation des résultats du 2nd tour : 19 juin 2019 au plus tard
- Dépôt des résultats à la DGEC :**
- BEPC et concours rattachés : 03 juillet 2019 au plus tard
 - BEP, CAP et concours rattachés : 18 juillet 2019 au plus tard

Article 3 : EXAMENS PROFESSIONNELS

- 1) **Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique des enseignants issus des écoles de formation des enseignants du primaire :** *Du 12 au 27 mars 2019*
- Epreuves écrites : 12 mars 2019
 - Convocation du secrétariat : 12 mars 2019
 - Administration des épreuves orales : 13 au 14 mars 2019
 - Correction : 18 au 20 mars 2019
 - Délibération : 27 mars 2019
- 2) **Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP) et Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP) :** *Du 30 juillet au 19 août 2019*
- Epreuves écrites : 30 juillet 2019
 - Dépôt des plis à la DECEPENF : 30 juillet au 1^{er} août 2019

- Convocation du secrétariat : 02 août 2019
 - Correction : 06 au 10 août 2019
 - Délibération : 19 août 2019
- 3) **Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire (CAPES), Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement technique (CAPET) et Certificat d'Aptitude Pédagogique des Collèges d'Enseignement Général (CAP- CEG) et Certificat d'Aptitude à l'Enseignement technique (CAET) :**
- Epreuves écrites du CAPES/CAPET : 30 mars 2019
 - Epreuves pratiques du CAP-CEG/CAET et du CAPES/CAPET : 04 au 29 novembre 2019

CHAPITRE III : EXAMENS ORGANISES PAR LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

Article 4 : EXAMEN DU BACCALAUREAT

- 1) ***Epreuves d'éducation physique et sportive (EPS) :*** ***à partir du 20 mai 2019***
- 2) ***Epreuves pratiques :***
- Epreuves techniques pratiques des séries E, F et du baccalauréat professionnel : à partir du 03 juin 2019
 - Etude de cas en Bureautique secrétariat : 20 juin 2019
- 3) ***Présentation des rapports de stage du baccalauréat professionnel :*** ***Du 12 au 19 juin 2019***
- 4) ***Epreuves écrites :*** ***Du 21 juin au 09 juillet 2019***
- Epreuves écrites du 1^{er} tour : 21 au 29 juin 2019
 - Délibération et proclamation des résultats du 1^{er} tour : 1^{er} juillet 2019
 - Epreuves écrites du 2nd tour : 04 au 05 juillet 2019
 - Délibération et proclamation des résultats du 2nd tour : 08 juillet 2019 au plus tard
 - Fin de la session normale et fermeture des jurys : 09 juillet 2019

CHAPITRE IV : EXAMENS ORGANISES PAR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES

Article 5 : CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP), BREVET DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (BQP), BREVET PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN (BPT) ET BREVET PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN SPECIALISE (BPTS)

- 1) ***Certificat de qualification professionnelle (CQP) :*** ***Du 10 au 17 juin 2019***
- Epreuves écrites : 10 juin 2019
 - Correction des épreuves écrites : 11 juin 2019
 - Epreuves pratiques : 11 au 15 juin 2019
 - Délibération et proclamation des résultats : 17 juin 2019
 - Dépôt des résultats au Secrétariat permanent de la Commission nationale de la Certification (SP/CNC) : 24 juin 2019
 - Retour des cantines au SP/CNC : 1^{er} juillet 2019
- 2) ***Brevet de qualification professionnelle (BQP) :*** ***Du 08 au 15 juillet 2019***
- Epreuves écrites : 08 juillet 2019
 - Correction des épreuves écrites : 09 juillet 2019
 - Epreuves pratiques : 09 au 13 juillet 2019

- Délibération et proclamation des résultats : 15 juillet 2019
- Dépôt des résultats au SP/CNC : 22 juillet 2019
- Retour des cantines au SP/CNC : 29 juillet 2019

3) Brevet professionnel de technicien (BPT) :

Du 06 au 13 août 2019

- Epreuves écrites : 06 août 2019
- Correction des épreuves écrites : 07 août 2019
- Epreuves pratiques : 07 au 12 août 2019
- Délibération et proclamation des résultats : 13 août 2019
- Dépôt des résultats au SP/CNC : 20 août 2019
- Retour des cantines au SP/CNC : 27 août 2019

4) Brevet professionnel de Technicien spécialisé (BPTS) :

Du 26 août au 02 septembre 2019

- Epreuves écrites: 26 août 2019
- Correction des épreuves écrites : 27 août 2019
- Epreuves pratiques : 27 au 31 août 2019
- Délibération et proclamation des résultats : 02 septembre 2019
- Dépôt des résultats au SP/CNC : 09 septembre 2019
- Retour des cantines au SP/CNC : 12 septembre 2019 au plus tard

CHAPITRE V : DISPOSITION FINALE

Article 6: Le Secrétaire général du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, le Secrétaire général du ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales et le Secrétaire général du ministère de la jeunesse, et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 05 AVR 2019

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche scientifique et de l'Innovation




Pr. Alkassoum MAIGA
Officier de l'Ordre national
Le Ministre

Le Ministre de l'Education nationale,
de l'Alphabétisation et de la Promotion
des Langues nationales




Pr. Stanislas OUARO
Officier de l'Ordre des Palmes académiques

Le Ministre de la Jeunesse et de la Promotion
de l'Entrepreneuriat des Jeunes



Salif TIEMTORE
Officier de l'Ordre national

